

## Processus de consultation publique

Le présent document décrit le processus de consultation publique qui sera mis en place dans le but de développer un mécanisme visant à assurer le transfert du rôle de supervision de la gestion des fonctions IANA et de la zone racine. Ce processus est basé sur les processus de consultation utilisés pour les révisions menées à bien par la communauté de l'ICANN.

### Contexte

En tant que gestionnaire des fonctions IANA, l'ICANN est responsable de la coordination des identificateurs uniques de l'Internet (noms, paramètres de protocole et numéros IP), conformément au contrat conclu avec le Département du commerce des États-Unis. L'ICANN s'est vu confier cette mission en 1998. Le gouvernement des États-Unis envisage depuis longtemps de se dessaisir de son rôle de supervision au profit de la communauté multipartite, afin de stimuler la confiance en l'intégrité des fonctions IANA. Étant donné l'évolution dont a fait preuve l'ICANN aussi bien du point de vue organisationnel que du point de vue de la gestion des fonctions IANA et de la zone racine, le gouvernement des États-Unis est désormais prêt à se dessaisir de son rôle de supervision. À cet égard, en sa qualité de prestataire des fonctions IANA et de coordonnatrice du système des noms de domaine (DNS) au niveau mondial, l'ICANN est bien positionnée pour convoquer le processus multipartite destiné à développer un plan de transition pour le transfert du rôle de supervision du gouvernement des États-Unis.

### Processus de consultation

- L'ICANN lancera le processus multipartite de consultation publique sur les mécanismes à mettre en place pour assurer la transition à l'occasion de sa 49<sup>e</sup> réunion à Singapour (21 au 27 mars 2014).
- Les contributions issues des discussions de la communauté seront recueillies et publiées pour consultation publique après la 49<sup>e</sup> réunion de l'ICANN.
- Le processus sera ouvert, mondial et transparent. Il vise à assurer :
  - *la participation totale* de toutes les parties prenantes, intéressées ou concernées, y compris par le biais de leurs discussions et réunions respectives.
  - *une portée mondiale*, grâce à la traduction de tout le matériel pertinent.

### Calendrier

Le calendrier initial proposé pour le processus de consultation publique comporte les étapes suivantes :

- **17 mars 2014** : publication de l'annonce de l'ICANN décrivant les principes du dialogue avec la communauté et les objectifs de la consultation publique à Singapour.
- **21-27 mars 2014** : 49<sup>e</sup> réunion de l'ICANN (Singapour). Dialogue et consultation publique auprès de la communauté sur les mécanismes à mettre en place pour assurer la transition.
- **7 avril 2014** : publication des résultats des discussions tenues à Singapour ainsi que du calendrier et des étapes proposés.
- **22-26 juin 2014** : 50<sup>e</sup> réunion de l'ICANN (Londres). Rendez-vous de la communauté multipartite mondiale pour poursuivre le travail sur la base des progrès accomplis à la réunion précédente.
- **12-16 octobre 2014** : 51<sup>e</sup> réunion de l'ICANN (Los Angeles). Rendez-vous de la communauté multipartite mondiale pour poursuivre le travail sur la base des progrès accomplis à la réunion précédente.

- **Mars 2015** : 52<sup>e</sup> réunion de l'ICANN (date et lieu à déterminer). Rendez-vous de la communauté multipartite mondiale pour poursuivre le travail sur la base des progrès accomplis à la réunion précédente.
- **Juin 2015** : 53<sup>e</sup> réunion de l'ICANN (date et lieu à déterminer). Rendez-vous de la communauté multipartite mondiale pour poursuivre le travail sur la base des progrès accomplis à la réunion précédente.
- **30 Septembre 2015** : Expiration du contrat IANA.